



Schoelcher, le 25 JUL. 2024

Le Président

Affaire suivie par : Jean-Michel POUTIER
■ 05 96 59 59 68
✉ jean-michel.poutier@developpement-durable.gouv.fr

Objet : Comité de l'eau et de la biodiversité (CEB) de la Martinique
Compte-rendu de la plénière du 24/11/2023

L'An deux mille vingt-trois et le vendredi 24 novembre à 8h53 s'est tenue à l'hôtel de l'Assemblée à Fort-de-France, l'assemblée plénière du Comité de l'eau et de la biodiversité de la Martinique.

Membres présents :

- M. Olivier MARIE-REINE, représentant des collectivités territoriales,
- M. Daniel MARIE-SAINTÉ, représentant des collectivités territoriales,
- M. Jean-Baptiste ROTSEN, représentant des collectivités territoriales,
- M. Emile GONIER, représentant des collectivités territoriales,
- M. Jean-Marc ALEXANDRE, représentant des collectivités territoriales,
- M. Arnaud RENE-CORAIL, représentant des collectivités territoriales,
- M. Emile GABRIEL, représentant des collectivités territoriales,
- M. Alex PAVIOT, représentant de l'agriculture,
- M. Jean-Michel COTREBIL, représentant de la pêche maritime,
- M. Eric BELLEMARE, représentant des consommateurs d'eau,
- M. Maurice MONTÉZUME, représentant des pêcheurs en eau douce,
- Mme Josiane JOS-PELAGE, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement,
- M. Joseph BLEZES, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement,
- M. Guillaume VISCARDI, personnalité qualifiée,
- M. Christophe GROS, représentant le directeur de la DEAL,
- Mme Lise JEAN-LOUIS, représentant le directeur de la Mer,
- Mme Magali JULIEN, représentant la directrice générale de l'ARS,
- M. Jean-Christophe LEFEUVRE, représentant la directrice de l'ONF Martinique,

Membres ayant donné pouvoir :

- M. David DINAL à M. MARIE-REINE, représentant des collectivités territoriales,
- M. Christian PALIN à M. Jean-Baptiste ROTSEN, représentant des collectivités territoriales,
- Mme Yasmina ELISABETH à M. Joseph BLEZES, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement,
- Mme Mathilde BRASSY à M. PAVIOT, représentant de l'agriculture,
- Mme Mélanie HERTEMAN à M. VISCARDI, personnalité qualifiée,

- Mme Anne-Lise TAILAME à M. VISCARDI, personnalité qualifiée,
- M. le préfet à M. Jean-Michel MAURIN, directeur de la DEAL,
- Mme la directrice de la DAAF à M. Christophe GROS, représentant le directeur de la DEAL,
- M. le délégué outremer Antilles de l'IFREMER à Mme Lise JEAN-LOUIS, représentant le directeur de la Mer.

Membres excusés :

- Mme Lydia BEAULIEU, représentant des collectivités territoriales,
- M. Valéry ADJUTOR, représentant des collectivités territoriales,
- M. Hugues TOUSSAY, représentant des collectivités territoriales,
- M. Alain DUTON, représentant des collectivités territoriales,
- M. Guy-Albert BERNADINE, représentant des collectivités territoriales,
- M. Phlipp EADIE, représentant la chambre de commerce et d'industrie,
- M. Roland CATIMEL, représentant des distributeurs d'eau,
- Mme Angèle DAIRE, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement.
- Mme la représentante du directeur du CELRL ayant donné mandat au représentant l'OFB, excusée,
- M. le directeur général de l'OFB.

Membres absents :

- M. Didier LAGUERRE, représentant des collectivités territoriales,
- M. Eugène LARCHER, représentant des collectivités territoriales,
- Mme Céline ROSE, représentant le CESECEM.

Assistait de droit :

Mme Michela ADIN – Directrice générale de l'Office de l'Eau.

Assistaient :

M. Axel VILLARD-MAUREL – CACEM, Mme Danielle MARIE-LOUISE - CAP Nord, M. Gérald BRINGTOWN – CAP Nord, Mme Cécile CHABANEIX – CTM, M. Loïc MANGEOT – ODE, M. Jean-Michel POUTIER – DEAL, Mme Eline DEMIAN – DEAL, Mme Fanny LABEAU-CHAVIGNY DE LACHEVROTIÈRE - ARS.

L'ordre du jour était le suivant :

- Présentation des missions et du fonctionnement du CEB ;
- Élection de la présidente ou du président du CEB ;
- Élection de la vice-présidente ou du vice-président du CEB ;
- Élection de deux membres du bureau du CEB ;
- Présentation des liens entre le CEB et l'ODE ;
- Désignation des membres du conseil d'administration de l'ODE ;
- Désignation d'une représentante ou d'un représentant au Comité national de l'eau ;
- Désignation d'une représentante ou d'un représentant et de son suppléant à la commission départementale des risques naturels majeurs ;
- Approbation du PV de la plénière du 28/03/2023 ;
- Questions diverses.

Le quorum étant atteint, Monsieur MAURIN, directeur de la DEAL et représentant du préfet, ouvre la séance à 8h53.

Monsieur MAURIN fait une brève présentation du contexte. Il explique notamment qu'il s'agit d'un Comité de l'eau et de la biodiversité un peu particulier puisqu'il est essentiellement dédié aux élections de certains membres compte tenu que le CEB était « orphelin » depuis septembre 2023. Il précise qu'il sera donc un président fugace puisqu'il tiendra ce rôle jusqu'à l'élection du nouveau président. Il indique également que les membres des services de l'État ne peuvent participer au vote.

Il rappelle que le CEB c'est 6 ans de fonctionnement, 23 réunions plénières, 13 réunions du bureau, 15 commissions techniques et 52 délibérations.

Il rajoute que dans les mois à venir, la planification de la transition écologique sera à l'ordre du jour,

- Présentation des missions et du fonctionnement du CEB

Monsieur POUTIER prend la parole et rappelle que ce comité a été créé par la loi du 8 août 2016. Avant il s'agissait d'un comité de bassin. Le CEB en a repris ses missions et celles de la biodiversité y ont été rajoutées.

Élection de la présidente ou du président du CEB

Il s'agira d'un vote à bulletins secrets. Monsieur MAURIN demande s'il y a des candidats. Seul Monsieur MARIE-REINE se propose.

Monsieur MONTEZUME signale que lors du précédent mandat, Monsieur MARIE-REINE n'était pas très « présent ».

Monsieur MARIE-REINE répond qu'il ne s'agit pas de se réunir pour se réunir. Il précise que tous les participants sont des bénévoles et indique que la présence de médecins à cette instance est une chance.

Monsieur MAURIN souhaite en effet des débats riches en repartant avec cette nouvelle équipe.

Monsieur POUTIER appelle les votants. Chacun d'entre eux, après avoir reçu un papier sur lequel inscrire le nom de leur candidat, se dirige vers l'urne et y dépose leur bulletin.

Il y a donc 16 bulletins dans l'urne.

Monsieur MARIE-REINE obtient 14 voix et il y a 2 votes blancs.

Monsieur MARIE-REINE est donc élu président du CEB. Monsieur MAURIN l'invite à s'installer près de lui et lui laisse la main.

Élection de la vice-présidente ou du vice-président du CEB

Monsieur MARIE-REINE propose la candidature de Monsieur PAVIOT précisant que ce dernier est très disponible.

Monsieur MAURIN rappelle que le président et le vice-président ne doivent pas être issus du même collège.

Monsieur PAVIOT remercie le président et accepte la proposition. Il rappelle l'importance du CEB et la nécessité d'un fonctionnement régulier accompagné d'une participation sur le terrain.

Après le vote, il y a 15 bulletins dans l'urne.

Monsieur PAVIOT obtient 13 voix et il y a 2 votes blancs.

Monsieur PAVIOT est élu vice-président du CEB.

Élection de deux membres du bureau du CEB

Monsieur MARIE-REINE propose que le vote se fasse à main levée, ce que l'assemblée accepte.

Messieurs GONIER et MARIE-SAINTÉ proposent leur candidature. Monsieur BLEZES annonce que Madame ELISABETH a proposé la sienne.

Remarque est faite que Messieurs GONIER et MARIE-SAINTÉ appartiennent au même collège. Il faudra donc choisir l'un des deux, car il ne peut y avoir deux représentants du même collège. L'élection se fait dans les mêmes conditions que le président et le vice-président selon l'article 4 du règlement intérieur.

Monsieur GONIER préfère, à ce titre, retirer sa candidature.

Madame ELISABETH et Monsieur MARIE-SAINTÉ sont donc élus à l'unanimité.

Présentation des liens entre le CEB et l'ODE

Pour les nouveaux membres du CEB, Madame ADIN directrice générale présente l'ODE et son conseil d'administration. Elle rappelle que l'ODE a été créé en 2002. Il s'agit de l'équivalent des agences de l'eau de l'hexagone. L'ODE est un établissement public local à caractère administratif qui a une gouvernance locale.

Le Conseil d'administration de l'ODE est composé de 18 membres issus du CEB et du président de l'assemblée de la Collectivité territoriale de Martinique. Il y a en moyenne 5 réunions par an.

L'ODE est constitué d'une équipe de 30 personnes et ses missions se déclinent en 5 grands domaines :

- Information, sensibilisation ;

- Développement de la connaissance ;
- Intervention financière pour les projets structurants ;
- Appui et conseils techniques pour les territoires dans le cadre de leur projet ;
- Coopération sur l'eau avec les partenaires régionaux et internationaux.

Désignation des membres du conseil d'administration de l'ODE

a) Collège des représentants des Collectivités territoriales et de leurs établissements publics – Représentants de l'assemblée de Martinique (4 membres)

Les membres désignés par la CTM en septembre 2021, à savoir Mme Lydia BEAULIEU et MM. Olivier MARIE-REINE, David DINAL et Daniel MARIE-SAINTÉ sont confirmés.

b) Collège des représentants des Collectivités territoriales et de leurs établissements publics – Représentants des communes ou d'autres groupements de collectivités ayant compétence dans le domaine de l'eau (5 membres)

Monsieur GONIER indique son souhait que la CACEM soit représentée. Il présente sa candidature.

Monsieur MARIE-SAINTÉ formule le même souhait que chaque EPCI soit représenté.

Monsieur RENÉ-CORAIL rappelle que lors du précédent mandat il y avait bien un représentant de la CACEM, mais que ce dernier était rarement présent.

Il y a 10 membres votants qui sont éligibles.

Monsieur PALIN n'est pas présent, mais il a précisé sur son pouvoir qu'il est candidat.

Monsieur le président souligne que 5 membres sont présents ce jour et qu'il faudrait les privilégier car ils ont fait l'effort de venir.

Il est procédé au vote. Messieurs PALIN, RENÉ-CORAIL, GONIER, GABRIEL et ALEXANDRE sont élus à l'unanimité.

Monsieur MARIE-SAINTÉ rappelle l'importance d'être présent lorsque l'on s'est engagé, car une absence génère une carence dans le traitement d'un dossier.

c) Collège des représentants des milieux socio-professionnels et des usagers de l'eau et des milieux aquatiques et littoraux (3 membres)

Messieurs MONTEZUME, PAVIOT et BELLEMARE sont élus à l'unanimité.

d) Collège des représentants des associations agréées des consommateurs et de protection de l'environnement et des personnalités qualifiées dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques et littoraux (3 membres)

Monsieur BLEZES qui est présent, candidate.

Madame ELISABETH qui a donné procuration à M. BLEZES est candidate.

Madame HERTEMAN consultée par téléphone est candidate.

Ces 3 membres sont élus par le collège présent.

e) Collège des représentants des services de l'État (3 membres)

Monsieur MAURIN prend la parole et indique que la DEAL, la DAAF et l'ARS sont désignés.

Désignation d'une représentante ou d'un représentant au Comité National de l'Eau

Pour rappel, le CNE est un organisme consultatif placé auprès du ministre chargé de l'environnement. Il est consulté sur les grandes orientations de la politique de l'eau, sur les projets d'aménagement et de répartition des eaux ayant un caractère national ou régional, ainsi que sur l'élaboration de la législation ou de réglementation en matière d'eau.

Mme ADIN indique que l'ODE de Martinique en est actuellement membre.

Le président du CEB de Martinique est membre de droit du CNE

Pour le second représentant du CEB, Monsieur DINAL a fait remonter son intérêt pour ce comité. C'est le membre sortant.

Monsieur RENÉ-CORAIL rappelle qu'il a été représentant à cette instance et que cela demandait énormément de travail et de présence.

Madame ADIN indique en retour que les choses ont évolué en termes d'organisation. Elle précise que désormais les réunions se font en visio dans l'après-midi. C'est en effet un réel investissement avec des contraintes, mais qui est maintenant plus accessible.

Monsieur DINAL est élu à l'unanimité.

Désignation d'une représentante ou d'un représentant et de son suppléant à la Commission Départementale des Risques Naturels Majeurs (CDRMN)

Monsieur MAURIN informe l'assemblée que la sous-préfète de Saint-Pierre a particulièrement bien installé cette commission. Il rappelle que le lien entre cette commission et le CEB est très important.

Il faut élire un représentant et un suppléant.

Seul Monsieur ROTSEN se porte candidat. Il est élu à l'unanimité. Aucun suppléant n'a été identifié.

Le PV est approuvé avec deux abstentions.

Monsieur BLEZES signale qu'il y a une erreur d'écriture en page 4. Il faut écrire « éminent » en lieu et place de « imminent ».

M. GONIER fait remarquer que de nouveaux membres étant arrivés au CEB, ils ne s'abstiennent pas, mais ils ne peuvent pas participer au vote.

Questions diverses

Monsieur MARIE-REINE annonce qu'à la prochaine réunion, on va voter pour deux commissions techniques et adopter la visioconférence pour soulager les élus.

Monsieur MARIE-REINE informe l'assemblée qu'il sera désormais présent à la CTM tous les mardis en cas de besoin. Il verra aussi M. SALIBER pour que toutes les réunions puissent se passer dans la salle actuelle.

Monsieur MONTEZUME appuie la proposition de deux commissions. Le remplacement des anciennes commissions par une seule a amené que nombreux de points ne soient plus ni vus ni évoqués alors qu'il y a un énorme travail à faire.

Il indique que sa fédération travaille avec l'ARS dans le cadre de quatrième Plan chlordécone sur les rivières. Il ajoute que beaucoup de Martiniquais pêchent pour compléter leur alimentation et qu'ils s'empoisonnent au quotidien, même si tout le monde sait que la faune des rivières est contaminée.

Elle ne l'est pas uniquement par les pesticides, mais aussi par des espèces envahissantes comme le pléco, la tortue de Floride, le tilapia, la cherax. Les cherax sont présentes dans les plans d'eau de la Martinique, y compris les mares d'eau du sud. Les tilapias ont colonisé totalement les rivières. La faune des rivières se reproduit en mer et revient dans les cours d'eau, mais elle est empêchée par toutes ces espèces.

Nos rivières s'appauvrissent et en plus on n'a pas résolu la question de débit minimum des rivières. Les prises d'eau avalent la faune dans la dévalaison.

Il y a énormément de problèmes tenant à la biodiversité à la Martinique qu'il faut aborder. C'est pourquoi il plaide pour que l'on rajoute une commission Milieux à côté de la commission technique.

Monsieur GONIER appuie le constat de Monsieur MONTEZUME sur la prédation des quelques poissons indigènes qui restent encore à la Martinique.

Monsieur MARIE-REINE rappelle que l'on doit suivre d'autres points comme la mise en œuvre de l'opérateur unique de l'eau, la qualité de l'eau dans les milieux, la non-consommation des crédits disponibles, les forages, la qualité des eaux utilisées. Il souligne que l'eau est un bien commun et qu'il ne faudrait pas qu'un petit nombre s'en accapare.

Monsieur MARIE-SAINTÉ constate que l'on a remis en place la gouvernance du CEB, mais que l'on n'a pas parlé de la commission technique. Il indique qu'il faut le faire, car de nouveaux membres ont été accueillis et qu'il faut identifier ceux qui sont volontaires pour y figurer. Il faut

de plus statuer sur la proposition du collègue MONTEZUME de rajouter une commission Milieux à la commission technique.

Monsieur MARIE-REINE indique que l'on en parlera à la prochaine réunion.

Monsieur MARIE-SAINTÉ termine son intervention en demandant ce que devient la commission technique et en notant la réponse faite.

Monsieur MARIE-REINE clôture la plénière à 10h45 en remerciant les membres du CEB de leur présence.

**Le Président du
Comité de l'eau et de la biodiversité**

Olivier MARIE-REINE

